



PREAMBULE

Le Forum BIORESP est une plateforme de dialogue multi-acteurs (les parties prenantes) sur les contours de la transition bioéconomique en France. Le Forum exerce ses activités de façon non lucrative, non partisane et de façon indépendante des pouvoirs publics ou de tout groupe constitué ou individualités engagées dans la promotion d'intérêts particuliers. Le Forum s'engage à mettre en œuvre les principes suivants : respect de la diversité des points de vue, du pluralisme disciplinaire, de la liberté d'expression, de la transparence, de la non-discrimination.

1. Objectifs

Le Forum BioRESP se donne comme mission de soutenir le dialogue multi-acteurs sur la transition bioéconomique en France et de contribuer le cas échéant à cette transition en Europe. Il se réfère à la Déclaration du 18 janvier 2017 du Ministre Stéphane Le Foll sur la Stratégie française de la bioéconomie, ainsi qu'à la stratégie européenne sur la bioéconomie de 2012.

L'activité du Forum BioRESP est pilotée par un Comité de Pilotage qui s'appuie sur un Conseil d'orientation pluraliste composé de 8 collègues

2. Activités du Forum

Le Forum BioRESP est un espace de débats multi-acteurs qui s'inscrit dans la durée. Il n'a pas vocation à produire des recommandations.

Il prend notamment la forme de séances, ouvertes au public, à raison de 4 rencontres par an

Le Forum ne se limite pas aux séances publiques et permet une continuité de la discussion grâce à son site internet sur lequel les internautes ont la possibilité de s'informer et de laisser des commentaires/suggestions/questions.

Par ailleurs, afin de ne pas limiter le débat à la seule enceinte parisienne, les séances pourront être délocalisées mais aussi diffusées en direct et en différé sur le site Internet du Festival vivant.

Les lieux de réunions publiques du Forum sont choisis par le COPIL en tenant compte des facultés financières du Forum.

Ces réunions sont publiques c'est à dire ne requièrent pas d'inscription payante ou de paiement préalable.

Tout participant s'engage à respecter les principes du Forum BioRESP énoncés dans le préambule de la Charte.

En cas de comportement contraire aux principes de la Charte, un participant pourra être exclu de la salle de réunion.

Vidéo, enregistrements, diffusion : Toute prise de vue, enregistrement lors des séances devra être soumis au Copil avant diffusion.

Les membres du COPIL, du Conseil d'orientation et les participants aux réunions du Forum BioRESP s'interdisent de produire et diffuser des déclarations ou prises de positions publiques au nom du Forum. Néanmoins,

ils peuvent s'exprimer au sujet du processus de dialogue de parties prenantes.